



OLYMPIADES 2018

Règlement ÉPREUVE : TIR A L'ARC en aveugle !

organisée par : LES ARCHERS FRONTONNAIS

Article 1 : Horaire

L'épreuve se déroule le **samedi 25 août** 2018 à partir de 9 h, toute la matinée au Pas de tir du stade.

Article 2 : Règlement de l'épreuve

Le jeu consiste pour 4 archers par équipe à tirer sur un blason les yeux bandés.

Par équipe, 2 arcs adaptés et des flèches seront mis à disposition des concurrents.

A tour de rôle, chaque participant devra se mettre en position de tir, les yeux bandés, alors que son coéquipier, situé derrière lui, le guidera de la voix pour qu'il puisse toucher la cible en tirant une flèche. Aucun contact entre le guide et l'archer pendant les tirs. Chacun devra tirer 3 volées de 3 flèches. Le cumul des points ainsi obtenus servira pour le décompte final.

Chaque équipe sera sous les ordres d'un responsable du club des Archers qui s'assurera du bon déroulement de l'épreuve. Tant sur le plan sportif que sécuritaire.

Article 3 : Composition d'équipe

- 1 homme
- 1 femme
- 2 jeunes entre 11 et 17 ans inclus

Article 4 : Comptage des points

Le classement se fera en fonction du cumul des 36 flèches tirées par chaque équipe. En cas d'égalité, on départagera les équipes en fonction du plus grand

nombre de 10, s'il y a à nouveau égalité on comptera le nombre de 9, ainsi de suite.

A l'issue des épreuves, chaque association devra **départager les quartiers ex-aequo**. Chacune **rendra un classement des 14 quartiers**, au comité d'organisation des Olympiades.

A l'issue de chaque épreuve, l'attribution des points par la commission d'organisation sera le suivant : 70 points pour le 1^{er}, 65 points pour le second, 60 points pour le 3^e, etc. jusqu'au dernier (14^e) : 5 points.

Pour obtenir le classement final, la commission d'organisation additionnera ensuite tous les points attribués à chaque quartier dans chacune des épreuves ainsi qu'au fil rouge.